

## Economie domestique : Salaires minima pour l'année 2016

<b>Employé-e-s de maison à temps complet (45 heures de travail par semaine)</b>	
<b>I. Employé-e non qualifié-e</b> <input type="checkbox"/> Employé-e-s de maison sans qualification particulière	Fr. 3'756.-
<b>II. Employé-e sans qualification particulière avec au moins quatre ans d'expérience professionnelle dans l'économie domestique</b>	Fr. 4'029.-
<b>III. Employé-e qualifié-e porteur d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)</b>	Fr. 4'029.-
<b>IV. Employé-e qualifié-e avec CFC, d'un titre ou d'une expérience de 5 ans équivalents, utile au poste dans les métiers ci-après:</b> <input type="checkbox"/> maîtres d'hôtel et gouvernantes <input type="checkbox"/> cuisiniers/cuisinières et chauffeurs <input type="checkbox"/> jardiniers et jardinières	Fr. 4'434.- Fr. 4'434.- Fr. 4'831.-
<b>Employé-e-s de maison à temps partiel (tarif horaire sans vacances)</b>	
<b>I. Personnel non qualifié</b> <input type="checkbox"/> Employé-e-s de maison sans qualification particulière	Fr. 19.30/heure
<b>II. Employé-e sans qualification particulière avec au moins quatre ans d'expérience professionnelle dans l'économie domestique</b>	Fr. 20.70/heure
<b>III. Employé-e qualifié porteur d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) de la branche ou du CFC d'une autre branche suffisamment utile au poste; personnel qualifié porteur d'un autre titre</b>	Fr. 20.70/heure
<b>IV. Personnel qualifié porteur d'un CFC, d'un titre ou d'une expérience de 5 ans équivalents, utile au poste dans les métiers ci-après:</b> <input type="checkbox"/> maîtres d'hôtel et gouvernantes <input type="checkbox"/> cuisiniers/cuisinières et chauffeurs <input type="checkbox"/> jardiniers et jardinières	Fr. 22.75/heure Fr. 22.75/heure Fr. 24.80/heure

Lorsque le travailleur accomplit des veilles de nuit, les salaires minimaux sont majorés d'une indemnité de Fr. 7.55 par heure de veille, pour les heures entre 20h00 et 07h00

- N'oubliez pas de noter vos heures de travail dans votre agenda de travail SIT.
- Demandez chaque mois un décompte de salaire